



QUELLES AIDES POUR FINANCER VOTRE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

Le Cabinet GERMAIN MAUREAU est référencé auprès de l'**INPI** pour vous permettre de bénéficier d'aides financières pour des prestations en lien avec la gestion de votre **Propriété Intellectuelle**.

VOS AIDES FINANCIÈRES



VOUS ÊTES

- Une **Start-up**
- Une **PME**
- Une **ETI indépendante**



VOUS SOUHAITEZ

- Déposer une demande de brevet français
- Etendre une demande de brevet français à l'étranger
- Déposer une marque en France ou à l'étranger
- Déposer un dessin & modèle en France ou à l'étranger
- Procéder à une veille brevet, une recherche brevet, une étude de liberté d'exploitation et/ou de brevetabilité
- Procéder à une étude de précontentieux vis-à-vis d'un concurrent étranger
- Contractualiser avec un partenaire en matière de PI

PASS PI

- Finance 50 % (i.e. jusqu'à 5 000 € TTC) d'honoraires de prestations (i.e. jusqu'à 10 000 € TTC de prestations)
- Dans une limite de trois prestations distinctes
- 6 000 € TTC maximum pour une prestation (i.e. 3 000 € TTC d'aide)

<https://www.inpi.fr/pass-pi>



SME FUND

- Finance de 50 % à 75 % de taxes officielles
- Par un chèque de 700 € pour les marques, dessins et modèles
- Par un chèque de 3 500 € pour les brevets

<https://euipo.europa.eu/ohimportal/fr/online-services/sme-fund>



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

1. Nous vous mettons en relation avec les interlocuteurs dédiés au sein des organismes référents, qui vous accompagneront dans le cadre de ces programmes.
2. **UNE FOIS** votre dossier validé, **ALORS** nous pourrions intervenir à vos côtés.

A chacune de ces étapes, nous restons à votre **écoute** pour vous aider à mener à bien vos démarches.

N'hésitez pas à nous consulter pour tout complément d'information à ce sujet.